



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Gynécologie médicale - Conseil national professionnel

Question écrite n° 37527

Texte de la question

Mme Patricia Mirallès interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la pertinence d'un Conseil national professionnel spécifique à la gynécologie médicale. Alors que la gynécologie médicale a longtemps été mise en retrait des politiques de santé, le ministère des solidarités et de la santé a récemment décidé d'une augmentation conséquente des places d'internes dans cette spécialité, contribuant ainsi à combler le déficit générationnel des dernières décennies. Néanmoins, les difficultés que rencontre cette profession sont également d'ordre structurel, et elle souhaiterait connaître sa position quant à la mise en place d'un Conseil national professionnel propre à la gynécologie médicale, permettant ainsi de faciliter le dialogue entre les praticiens et les autorités nationales de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Mirallès](#)

Circonscription : Hérault (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37527

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2521

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)